

27.07.2023

COMME AU SIÈCLE PASSÉ, LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A CENSURÉ UN LIVRE

Communiqué de l'Observatoire de la liberté de création, dont la LDH est membre

L'Observatoire de la liberté de création s'est constitué il y a vingt ans alors que le ministre de l'Intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy, menaçait d'interdire le roman "Rose bonbon" de Nicolas Jones-Gorlin (Gallimard). A l'époque, avec l'aide du syndicat national de l'édition (SNE), la LDH (Ligue des droits de l'Homme) était parvenue à le faire reculer.

Depuis, aucun roman n'a fait l'objet d'interdiction de ce ministère et l'on pouvait espérer à jamais enterrées ces censures administratives des siècles passés. Le 18 juillet 2023, Gérald Darmanin a choisi de réactiver cette pratique tombée en désuétude en s'en prenant à "Bien trop petit", de Manu Causse, un roman que les éditions Thierry Magnier destinent aux adolescents de 15 ans et plus, selon sa couverture. En interdisant ce livre aux mineurs de moins de 18 ans, le ministre le coupe précisément des lecteurs pour lesquels il a été conçu.

Un roman pour la jeunesse contrevenant aux prescriptions de l'article 2 de la loi du 16 juillet 1949 est passible de poursuites judiciaires (article 7). L'idée même que le ministère de l'Intérieur (qui n'a aucune compétence en matière de culture) puisse le frapper d'interdiction administrative contrevient à la liberté de création et de diffusion des œuvres, protégées par la loi de 2016 et à l'article 10 de la convention européenne des droits de l'Homme.

L'Observatoire de la liberté de création demande l'abrogation de l'article 14 de la loi de 1949 depuis vingt ans (HTTPS://WWW.LDH-FRANCE.ORG/LE-MANIFESTE-DE-L-OBSERVATOIRE-DE/)

Il va désormais se donner les moyens d'être entendu.

En attendant, il demande au ministre de l'Intérieur de revenir sur sa décision.

Liste des membres de l'Observatoire de la liberté de création signataires :

Association du cinéma indépendant pour sa diffusion (Acid); Association des cinéastes documentaristes (Addoc); Section française de l'Association internationale des critiques d'art (Aica France); Fédération des lieux de musiques actuelles (Fedelima); Fédération nationale des syndicats du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle (FNSAC-CGT); Les Forces musicales; LDH (Ligue des droits de l'Homme); Ligue de l'enseignement; Syndicat professionnel des producteurs, festivals, ensembles, diffuseurs indépendants de musique (Profedim); Scénaristes de cinéma associés (SCA); Syndicat national des artistes plasticiens (Snap-CGT); Société des réalisateurs de films (SRF); Syndicat national des scènes publiques (SNSP); Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndeac).

Paris, le 27 juillet 2023

TÉLÉCHARGER LE COMMUNIQUÉ "COMME AU SIÈCLE PASSÉ, LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A CENSURÉ UN LIVRE" EN FORMAT PDF